



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un **AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier de la Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, **le lundi 6 mai 2019, à 19 h 30**, les documents suivants pour l'exercice financier de la Ville se terminant le 31 décembre 2018 y seront déposés :

- Rapport financier ;
- Rapport du vérificateur externe.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 30^e JOUR D'AVRIL 2019

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA